



Paris, le 10 février 2017

Communiqué de presse

La Sécurité sociale remet les Prix de l'innovation et du développement durable

Le 2 février 2017, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UcanSS), en collaboration avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et le Commissariat général au développement durable (CGDD) ont remis les Prix de l'innovation et du développement durable de la Sécurité sociale lors d'une cérémonie organisée au ministère des Affaires sociales et de la Santé.

La participation au Prix de l'innovation et du développement durable 2017 était ouverte à tous les organismes de Sécurité sociale, tous régimes confondus. Les projets présentés pouvaient être internes à l'organisme ou issus d'une collaboration inter-organismes ou encore réalisés avec d'autres partenaires (opérateurs, collectivités).

Les candidats pouvaient proposer leurs candidatures dans quatre catégories : innovation en matière de service à l'utilisateur, innovation en matière d'optimisation de la performance publique, innovation managériale et développement durable.

Ces prix récompensent cinq projets ou expérimentations menés par des organismes locaux, innovants et aboutis, avec un résultat porteur au regard de l'innovation ou du développement durable. En 2017, 51 dossiers de candidature ont été reçus et analysés au regard de ces critères.

Les 5 lauréats sont :

- **au titre de l'innovation en matière de service à l'utilisateur** : la **Cpam du Gard** avec son projet de « Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé dans le Gard (PFIDASS) »,
- **au titre de l'innovation managériale** : l'**Urssaf de Midi-Pyrénées** avec son projet : « Innovali : Innover pour renforcer notre efficacité collective »,
- **au titre de l'optimisation de la performance publique, le jury a souhaité primer deux candidats** : la **Cpam de la Marne** avec son projet « CESI : Centre de services interrégimes pour les médecins » et le **RSI d'Aquitaine** pour son projet « PARI : Programme d'actions pour une retraite indépendante »,
- **au titre du développement durable** : la **Caf de la Seine Maritime** avec son projet « En route vers la mobilité douce : covoiturage ».

L'ensemble des lauréats s'est vu attribuer une bourse de 4 000 euros.

Les organismes ont été invités à présenter leurs réalisations au jury composé de Thomas Fatome, directeur de la Sécurité sociale, Didier Malric, directeur de l'UcanSS, Laure de la Bretèche, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), Dominique Libault, directeur de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S), Muriel Garcia, présidente d'Innov' Acteurs et Laurent Tapadihnas, directeur-adjoint du commissariat général au développement durable (CGDD).

Contacts presse :

Direction de la Sécurité sociale : Virginie Saint-Marc, 01 40 56 55 14 – virginie.saint-marc@sante.gouv.fr

UcanSS : Le bureau de com : aggirard@lebureau decom.fr